

GROUPEMENTS DE CLUBS DE JEUNES CONVENTION

D'une part,
Entre les clubs soussignés :

N°1 dont le siège se situe à représenté par son/sa Président(e), Monsieur ou Madame	N°2 dont le siège se situe à représenté par son/sa Président(e), Monsieur ou Madame	N°3 dont le siège se situe à représenté par son/sa Président(e), Monsieur ou Madame
--	--	--

N°4 dont le siège se situe à représenté par son/sa Président(e), Monsieur ou Madame	N°5 dont le siège se situe à représenté par son/sa Président(e), Monsieur ou Madame
--	--

D'autre part,
La Ligue Bourgogne-Franche-Comté de Football représentée par son/sa
Président(e), Monsieur ou Madame, et son partenaire, le District
....., représenté par son/sa Président(e), Monsieur ou Madame
....., il est convenu ce qui suit :

Article 1 – Objet

La Ligue BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ DE FOOTBALL, en partenariat avec le District,
tous deux soucieux de pérenniser leurs clubs et d'offrir aux jeunes joueurs la possibilité de pratiquer le football, autorise
les clubs signataires à créer le présent Groupement Jeunes.

Article 2 – Engagement des clubs signataires

Les clubs signataires devront joindre à cette convention dûment complétée et signée, le procès-verbal de l'assemblée
générale de chacun des clubs concernés actant la création du groupement, et transmettre ces documents à la Ligue pour
le **30 juin** au plus tard – en double exemplaire.

Par ailleurs, si le groupement a été constitué sous la forme d'une association Loi 1901, il est alors nécessaire de produire
également le procès-verbal de l'assemblée générale constitutive du groupement, ainsi que les statuts du groupement et
la composition de son Comité Directeur.

Les demandes déposées après la date limite pourront être refusées sans justification ni audition.

Les clubs signataires s'engagent à mettre à disposition de ce Groupement l'intégralité de leurs licenciés des catégories
précisées à l'article 4, ainsi que les éducateurs et dirigeants concernés par ces catégories dans le cadre de l'article 39 ter

des Règlements Généraux de la F.F.F. et du Règlement des Groupements édicté par la Ligue Bourgogne-Franche-Comté de Football.

Article 3 – Durée

La présente convention est signée pour **trois** (3) saisons sportives, (soit pour les saisons) et renouvelable pour une période de 3 ans.

Article 4 – Catégories concernées

Obligatoirement, toutes les catégories des licenciés des catégories U12 à U18 (filles et garçons ou bien uniquement filles ou uniquement garçons).

Facultativement peuvent également y être intégrés :

- l'ensemble des catégories du football d'animation (U6-U11),
- les catégories U19, en fonction de la structure des championnats des Districts concernés.

Article 5 – Cadre juridique et réglementaire

Le Groupement, qu'il soit constitué sous forme d'association Loi de 1901 ou non, n'est pas une personne morale distincte des clubs signataires.

Article 6 – Gestion administrative et dénomination

Le Groupement se donne l'appellation suivante :

Groupement

Le Groupement désigne comme correspondant unique :

NOM : **Prénom :**

Adresse :

Code Postal : **Ville :**

Mail du Groupement :

Club d'appartenance :

Tél. Domicile : Travail : Portable :

Fax Domicile : Fax Travail :

Mail Personnel :

De plus, le groupement joindra à cette convention les Statuts et la composition de son comité directeur, s'il est constitué sous la forme d'une association Loi 1901.

Article 7 – Gestion financière

Les coûts de fonctionnement et les sanctions financières imputables à chaque équipe et chaque joueur composant ces équipes seront portés au débit du compte du Groupement.

Article 8 – Divers

Les litiges résultant de situations non prévues à la présente convention seront soumis à l'arbitrage de la Ligue Bourgogne-Franche-Comté de Football.

Fait à Le

En autant d'exemplaires que de clubs signataires + 2 (soit exemplaires).

N°1 Cachet Signature du/de la Président(e)	N°2 Cachet Signature du/de la Président(e)	N°3 Cachet Signature du/de la Président(e)
---	---	---

N°4 Cachet Signature du/de la Président(e)	N°5 Cachet Signature du/de la Président(e)
---	---

Le District	
Cachet	Signature du/ de la Président(e) du District

LIGUE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ DE FOOTBALL	
Date d'homologation / refus (rayer la mention inutile)	
Cachet	Signature du/ de la Président(e) de la LBFCF